
Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

La région des Amériques abrite quelque 17 millions de réfugiés, de demandeurs d'asile, de déplacés internes et d'apatrides. La violence, les persécutions et les violations des droits humains restent parmi les principales causes du déplacement forcé dans la région. Le changement climatique et les conséquences économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont exacerbé les vulnérabilités sous-jacentes et les inégalités profondément ancrées, conduisant à une forte augmentation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, et aggravant l'insécurité alimentaire dans certaines parties de la région. Une intensification des discriminations et de la xénophobie envers les personnes déplacées a également été constatée, ainsi qu'une progression de la violence sexiste, de la traite des êtres humains et autres risques sérieux en matière de protection qui continuent à accroître la vulnérabilité des femmes, des enfants, des adolescents, des personnes âgées, des personnes handicapées, ainsi que des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Ces facteurs ont accéléré la mobilité humaine.

Les Vénézuéliens représentent la population de déplacés internes la plus importante des Amériques, suivis par les ressortissants du Nord de l'Amérique centrale et du Nicaragua. En 2021, trois pays de la région, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique et le Mexique comptaient parmi les cinq pays ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'asile individuelles, tandis que la Colombie est restée le pays qui accueille la deuxième population de déplacés la plus importante au monde (avec plus de 1,8 million de réfugiés et de migrants vénézuéliens).

Le nombre de personnes de diverses nationalités, y compris des Haïtiens, qui entreprennent un voyage extrêmement dangereux pour gagner le Mexique et les États-Unis d'Amérique, a battu un nouveau record cette année. Des changements ont été constatés dans le profil des personnes qui traversent le passage du Darién au cours des sept premiers mois de 2022 : environ 45 000 sur 71 000 étaient des Vénézuéliens, suivis par les Haïtiens (4 800) et les Cubains (3 100). Un nombre record d'arrivées a été enregistré depuis le début de l'année à la frontière sud-ouest des États-Unis d'Amérique. Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis a déclaré avoir rencontré plus de 1,4 million de personnes entre janvier et juillet, dont plus de 241 000 au cours du seul mois de mai.

L'adoption de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection, en juin 2022, en marge du neuvième Sommet des Amériques, a traduit la volonté de 20 États de la région de travailler ensemble afin de créer les conditions nécessaires à l'existence de migrations sûres, ordonnées, humaines et régulières, et de renforcer le cadre de la protection internationale des réfugiés. Cette Déclaration est l'occasion précieuse d'intensifier la coopération entre les gouvernements et autres parties prenantes majeures de la région afin de stabiliser les personnes en déplacement dans les communautés de destination, d'origine et de retour. Elle souligne les engagements à améliorer les mécanismes d'accueil et de protection ; à étendre les voies d'admission régulières et la protection internationale ; à mettre en œuvre une gestion de la mobilité humaine tenant compte des critères de protection ; et à coordonner les réponses d'urgence afin de répondre aux besoins de protection des personnes qui se déplacent.

Situation au Venezuela (République bolivarienne du)

Le nombre total de réfugiés et de migrants du Venezuela (République bolivarienne du) atteignait 6,8 millions dans le monde en août 2022, dont 5,7 millions (84 %) étaient accueillis par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Près de 200 000 ont été reconnus en tant que réfugiés et plus de 970 000 ont déposé une demande d'asile dans le monde entier. Si quelque 2,7 millions de Vénézuéliens ont obtenu la protection temporaire ou pu profiter de dispositifs de séjour dans la région, d'après la Plateforme régionale interorganisations de coordination pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du), près de 2 millions de Vénézuéliens ne bénéficient toujours pas d'un dispositif de séjour légal. Nombre de ceux qui pouvaient avoir besoin de la protection internationale n'ont pas eu accès à des procédures d'asile justes et efficaces. Cette situation continue à limiter leur accès au marché officiel du travail et aux programmes d'inclusion sociale, les exposant à l'exploitation et aux abus, aux expulsions arbitraires et à l'absence de logements, en plus de la détention, de la déportation et autres risques en matière de protection. De plus, cette situation continue d'alimenter le mouvement des réfugiés et des migrants vénézuéliens vers l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord, y compris via la région du Darién le long de la frontière entre la Colombie et le Panama, mais aussi de plus en plus par des itinéraires maritimes dangereux à travers les Caraïbes.

Le HCR se félicite de la décision de plusieurs pays de la région, notamment le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay, de continuer à mettre en œuvre différents types de dispositifs de séjour qui facilitent l'octroi de documents et l'accès aux droits socioéconomiques élémentaires pour les Vénézuéliens. En Colombie, 2 millions de Vénézuéliens ont été enregistrés par voie biométrique, et plus de 1,4 million sont déjà en possession d'un permis de protection temporaire. En juin, l'Équateur a adopté un décret accordant un statut juridique régulier à quelque 200 000 Vénézuéliens.

À l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR continue de diriger le groupe sectoriel de la protection, en plus du groupe sectoriel chargé des abris, de l'énergie et des articles non alimentaires. L'Organisation fournit une assistance aux réfugiés et aux ressortissants vénézuéliens vulnérables, conformément au Plan de réponse humanitaire (2022-2023) du pays, qui vise à apporter une assistance humanitaire à 5,2 millions de personnes.

Dans le cadre du Plan régional de réponse pour les réfugiés et les migrants, les actions collectives interorganisations ont permis de fournir une assistance et un soutien dans 17 pays. En juillet 2022, le Processus de Quito a tenu sa septième session à Brasilia, sous la direction du Brésil, réunissant 13 États d'Amérique latine et des Caraïbes qui accueillent des Vénézuéliens, avec le Groupe des amis, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, en plus des Nations Unies et des représentants de la société civile. Les États participants ont adopté une déclaration commune, réitérant leur préoccupation face à la situation dont souffrent les Vénézuéliens ; réaffirmant la nécessité de l'apport d'un soutien technique et financier accru aux pays d'accueil ; et adoptant 13 recommandations techniques, notamment sur les dispositifs de séjours légaux, la capacité d'asile, la protection temporaire, la protection de l'enfant, l'éducation, l'intégration socioéconomique, le regroupement familial et la traite des êtres humains. Le Chili a assuré la présidence temporaire du Processus de Quito pendant la session.

Situation en Colombie

Le déplacement interne en Colombie a continué de toucher plusieurs régions du pays, comme Antioquia, Arauca, Cauca, Valle del Cauca, Risaralda, Córdoba, Bolívar, Magdalena, Norte de Santander, Putumayo, Nariño et Chocó. Le médiateur national a déclaré que 147 déplacements massifs avaient été enregistrés entre juin 2021 et mai 2022, composés de près de 60 000 personnes. Sur ce nombre, 42 % appartenaient à des communautés afro-colombiennes, 25 % étaient des populations autochtones et 33 % étaient membres de communautés agricoles rurales. En outre, il a été fait état de quatre enclaves bloquées, principalement dans le Département de Chocó, où les populations étaient confinées. Avec les partenaires des Nations Unies, le HCR met en œuvre une stratégie de moyens d'existence pour plus de 2 600 personnes autochtones déplacées ou confinées dans les municipalités d'Alto Baudo et de Bojaya, dans le

département de Chocó, qui vise à assurer la prise en compte de leurs priorités dans les plans de développement et des processus s’y rattachant.

Le HCR a salué la publication du rapport de la Commission Vérité de la Colombie en juin 2022, principalement consacré aux violations des droits humains qui se sont produites pendant le conflit armé interne entre 1986 et 2016. La Commission Vérité de la Colombie est une partie essentielle du système global de vérité, de justice, de réparation et de non-répétition du pays créée dans le cadre de l’accord de paix de 2016. Le rapport comporte un chapitre consacré à la situation des plus de 1 million de réfugiés colombiens et autres personnes ayant été contraintes de fuir le pays à cause du conflit armé et des violations des droits humains, soulignant l’interface importante qui existe entre le déplacement forcé induit par la violence et les mécanismes de justice transitionnelle.

Nord de l’Amérique centrale et Mexique

Le nombre de personnes qui ont fui leur foyer en El Salvador, au Guatemala et au Honduras et qui relèvent de la compétence du HCR (qu’il s’agisse de demandeurs d’asile, de réfugiés) a atteint près de 615 000 fin 2021. La plupart ont cherché protection au Costa Rica, aux États-Unis d’Amérique et au Mexique, ainsi qu’en Europe. En outre, d’après les estimations gouvernementales, 320 000 personnes étaient déplacées à l’intérieur en El Salvador et au Honduras, bien que leur nombre réel puisse être supérieur. La portée, le pouvoir et la violence des gangs et autres groupes criminels organisés, exacerbés par des niveaux élevés de pauvreté et d’inégalité, par l’insécurité et par les conséquences négatives récurrentes du changement climatique et des catastrophes, restent les principaux moteurs du déplacement forcé dans la sous-région.

Le Mexique continue d’être l’un des pays ayant reçu le plus grand nombre de nouvelles demandes d’asile individuelles, avec près de 78 000 dépôts de dossiers enregistrés entre janvier et août 2022. Dans le Nord de l’Amérique centrale et au Mexique, le HCR s’est principalement attaché à renforcer les cadres de protection des réfugiés et les systèmes d’asile ; à améliorer les systèmes de protections nationaux afin de prévenir les situations de déplacement interne et d’y remédier ; à étendre les interventions de protection fondées sur la communauté dans les communautés à risque considérées comme prioritaires par une présence accrue sur le terrain ; à renforcer les mécanismes d’identification et d’orientation pour les personnes ayant des besoins de protection ; et à étendre les solutions, y compris par l’intégration locale et l’augmentation des possibilités de réinstallation et des mécanismes de transfert à des fins de protection pour les personnes exposées à un risque élevé.

Le Cadre d’action global régional de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) reste un mécanisme approprié pour renforcer la coopération régionale et le partage des responsabilités entre les pays d’origine, de transit et de destination. En tant que membre du secrétariat technique du MIRPS et avec l’Organisation des États américains (OEA), le HCR maintient son soutien à la présidence provisoire (rôle actuellement assumé par le Honduras). L’Organisation fournit aussi un soutien technique aux plans d’action nationaux du MIRPS, qui constituent des engagements de politique et sont des initiatives concrètes visant à promouvoir la protection et les solutions pour les personnes déplacées.

La Plateforme d’appui MIRPS, créée en 2019 en tant que mécanisme pour un plus grand partage des responsabilités, a continué à faciliter la protection et les solutions pour les personnes déplacées de force. Organisée par le Canada et les États-Unis d’Amérique à titre de présidents actuel et futur de la Plateforme d’appui, une deuxième manifestation de solidarité du MIRPS s’est déroulée à New York en septembre 2022. Les États ont énoncé leurs besoins et leurs priorités spécifiques, conformément à leur plan d’action national, et les participants ont annoncé plus de 210 millions de dollars E.-U. d’engagements financiers, et ont exprimé leur intention de fournir un appui technique et politique. Conformément à l’objectif de la Plateforme d’appui visant à élargir la base d’engagement, cette manifestation de solidarité a bénéficié de la participation d’un large éventail d’acteurs, notamment des institutions financières internationales, du secteur privé, du milieu universitaire, du Mécanisme régional du MIRPS pour la société civile, de plusieurs organismes des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge. Il convient de noter l’annonce faite par la Banque centrale de son intention de rejoindre la Plateforme d’appui en tant que nouveau membre et la participation

de la Banque centraméricaine d'intégration économique a été le signe d'une occasion majeure de collaboration accrue avec les institutions financières internationales.

Le HCR continue à jouer son rôle de catalyseur dans d'autres processus régionaux complémentaires, veillant à ce que le déplacement forcé reste en bonne place à l'ordre du jour du Système d'intégration centraméricain, de la Conférence régionale sur la migration et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Situation au Nicaragua

Quatre ans après le début des manifestations sociales au Nicaragua en avril 2018, plus de 200 000 Nicaraguayens ont quitté leur pays et trouvé asile dans les Amériques, principalement au Costa Rica. En 2021, le Nicaragua est devenu le deuxième pays à l'origine du plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile au monde, avec plus de 111 600 demandes enregistrées pendant l'année. En 2022, le nombre de Nicaraguayens ayant quitté le pays en quête de la protection internationale est resté élevé, plus de 65 000 nouveaux demandeurs d'asile arrivant au seul Costa Rica. Les États-Unis d'Amérique et le Mexique ont également enregistré une augmentation des arrivées ces derniers mois.

Le HCR fournit un appui technique au Costa Rica pour l'aider à renforcer son système d'asile national, avec notamment l'apport de financements et de personnel pour assurer les activités de détermination du statut de réfugié (enregistrement, tri, entretien et rédaction des évaluations d'éligibilité). L'Organisation travaille aussi avec les autorités costariciennes à la mise en œuvre de dispositifs de séjour à titre de protection temporaire qui faciliteraient l'accès des Nicaraguayens à des alternatives de séjour légal à vocation de protection. Le soutien accru de la communauté internationale reste une nécessité urgente afin d'étendre l'accès à l'asile et les dispositifs de protection temporaire pour les Nicaraguayens ayant besoin de la protection internationale, pour garantir leur accès aux services essentiels et à l'assistance, de faciliter leur intégration dans les communautés d'accueil.

Haïti

Dans le contexte des crises politique, économique, humanitaire, de sécurité, des droits humains et de sécurité alimentaire prolongées et qui s'aggravent en Haïti, le HCR continue à participer à la réponse interorganisations au niveau du pays. L'Organisation et ses partenaires suivent de près la situation des Haïtiens qui résident temporairement dans des pays de la région ou qui participent à des mouvements mixtes pour assurer leur accès à la protection ou aux dispositifs de séjour temporaire, et pour prévenir les retours forcés et les situations potentielles de refoulement.

Mouvements mixtes et mouvements secondaires dans la région

Au cours des sept premiers mois de 2022, le nombre de personnes se déplaçant dans des mouvements mixtes ou secondaires dans les Amériques a augmenté de 58 % par rapport à la même période de 2021. Les Vénézuéliens restent la principale nationalité, représentant plus de 45 000 des 71 000 passages irréguliers enregistrés par le bouchon du Darién, suivis par les Haïtiens et les Cubains. Ces mouvements secondaires exposent les personnes qui y prennent part à des risques accrus le long d'itinéraires dangereux. Les personnes exposées à un risque élevé sont notamment les femmes, les familles se déplaçant avec des enfants, les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, les personnes ayant des besoins médicaux aigus, et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Parmi les participants à ces mouvements mixtes ou secondaires, beaucoup ne pouvaient rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons liées à la violence et aux persécutions.

La dimension et la complexité des mouvements mixtes mettent à rude épreuve les mécanismes de réponse des États et des partenaires, les services disponibles dans les principales localités, et les systèmes d'asile le long de la route qui va de l'Amérique du Nord à la frontière sud-ouest des États-Unis d'Amérique. Le HCR continue à aider les autorités locales et les actions qu'elles mettent en place dans le cadre des mécanismes régionaux et nationaux de coordination de la mobilité humaine, en particulier dans le sud du Mexique, dans la région du Darién et dans d'autres zones frontalières. Concrètement, l'Organisation fournit des informations, des orientations, une assistance juridique, des premiers secours médicaux, un soutien psychosocial et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Dans l'esprit de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection, le HCR a travaillé avec les États et autres parties prenantes de la région à renforcer les systèmes d'entrée tenant compte de la protection ; à assurer l'accès à l'asile et à d'autres dispositifs axés sur la protection ; à stabiliser les populations dans les communautés de destination, d'origine et de retour ; et à étendre les voies d'admission complémentaire et la protection internationale.

B. Progrès et défis pour atteindre le plan 2022 pour les Amériques – par domaine d'impact

Mise en œuvre opérationnelle du Pacte mondial sur les réfugiés

Concernant le Forum mondial sur les réfugiés 2019, 23 % des 240 engagements pris dans la région des Amériques ont été remplis et 61 % sont en cours de concrétisation. Le MIRPS, le Processus de Quito et d'autres initiatives régionales, comme l'initiative des Villes solidaires instaurée par la Déclaration du Brésil de 2014 soutiennent la mise en œuvre opérationnelle du Pacte mondial sur les réfugiés dans la région. Le prochain Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de protection, qui se concentrera sur la coopération pour le développement, cherchera à tirer profit des mécanismes et des cadres régionaux de coordination existants. Crucial pour les Amériques, ces mécanismes et cadres sont notamment le mémorandum d'accord signé avec la Banque interaméricaine de développement, la collaboration avec le Mécanisme mondial de financement concessionnel de la Banque mondiale, et des négociations en vue d'une coopération accrue avec la Banque centraméricaine d'intégration économique. L'accent sera placé sur les défis et les possibilités s'agissant de faciliter l'inclusion des déplacés et des apatrides dans les systèmes nationaux ou pour débloquer des solutions pour les déplacés par une intensification de la coopération pour le développement. Pour la région des Amériques, on espère que le Dialogue ouvrira la voie à de nouvelles initiatives et promesses pour le Forum mondial sur les réfugiés 2023 et aboutira à renforcer la coopération et l'assistance humanitaire en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Assurer l'accès à la protection et renforcer les capacités d'asile

Le HCR fournit un soutien et une assistance techniques pour renforcer les systèmes d'asile nationaux dans la région, notamment par le détachement d'experts, afin d'améliorer l'enregistrement, le traitement des demandes d'asile et la mise en œuvre de modalités différenciées de détermination du statut de réfugié. L'Organisation a également travaillé avec les principaux gouvernements de la région en vue de promouvoir la mise en place de dispositifs de séjour assurant une protection temporaire pour certains profils et certaines nationalités pour décongestionner des systèmes d'asile débordés. Le HCR a organisé des réunions régionales en juillet pour doter les États de moyens de produire des informations sur les pays d'origine et d'échanger ces informations, ces outils et ces bonnes pratiques. L'Organisation a participé aux réunions des Commissions nationales d'éligibilité au statut de réfugié du Marché commun du Sud en juin et en août sur les thèmes de l'asile, de la protection complémentaire, des documents d'identité et des mouvements mixtes. Le HCR a aidé la Commission interaméricaine des droits de l'homme à publier des rapports recommandant l'adoption des normes des droits humains et des bonnes pratiques dans la région pour la protection des migrants et des personnes relevant de sa compétence. Plusieurs pays de la région, dont le Belize, la Colombie et l'Équateur, ont mis en œuvre des programmes d'amnistie et de régularisation pour accorder un statut légal aux personnes déplacées se trouvant sur leur territoire.

Prévenir la violence sexiste et renforcer la protection de l'enfant

En juillet 2022, les représentants du Processus de Quito ont décidé de valider le guide opérationnel sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la mobilité humaine. Ce guide sert d'outil interorganisations. Élaboré par l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le HCR, il vise à promouvoir l'application des normes internationales en matière de droits de l'enfant et la protection internationale.

Quelque 1 520 personnes déplacées de force, principalement des femmes et des filles vivant au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Pérou et au Venezuela (République bolivarienne du), ont participé à une évaluation régionale de la violence sexiste

afin d'éclairer la mise en œuvre de stratégies de réduction du risque de violence sexiste et d'élaboration de réponses de qualité. Au Honduras, le HCR a soutenu la création d'un nouveau bureau pour la Direction locale des enfants, des adolescents et de la famille en collaboration avec la municipalité d'Ocotepeque, aidant à construire les infrastructures et fournissant du mobilier et du personnel spécialisé afin d'améliorer l'accès aux services de protection des enfants.

Faciliter l'accès à l'éducation

Le HCR a soutenu l'accès aux possibilités et aux systèmes d'éducation nationaux. En Équateur, le programme « *respiramos inclusión* » vise à réduire la discrimination et la xénophobie chez les élèves, qui avaient nettement augmenté depuis le retour à l'école. Cette année, 200 enfants ont été orientés vers les services de protection, dont 85 filles dans cinq provinces. Au Guatemala, le HCR a plaidé en faveur de l'éducation des réfugiés auprès des autorités locales, invoquant l'importance de l'éducation pour la protection des réfugiés. Au Honduras, le HCR et le Comité national des enseignants ont établi un système d'identification et d'orientation des cas ayant besoin d'une protection, en coordination avec les partenaires internationaux. Au niveau régional, un Forum régional sur l'éducation a été organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dans le cadre du programme Éducation sans délai (« *Education Cannot Wait* »).

Promouvoir l'inclusion socioéconomique

Au Brésil, près de 83 000 Vénézuéliens ont été relocalisés et intégrés dans plus de 850 municipalités du pays dans le cadre de la stratégie « d'intériorisation » du gouvernement. Au Costa Rica, afin de promouvoir l'inclusion financière, la banque nationale a accordé l'accès aux comptes bancaires et au crédit aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. En El Salvador, 300 participants se sont inscrits à un programme visant à développer les aptitudes interpersonnelles et les compétences de la vie. En Équateur, le HCR, le Pacte mondial des Nations Unies et *Sin Fronteras* ont lancé le programme « *inclusive company seal* » (marque d'une entreprise inclusive) pour récompenser les entreprises qui emploient des réfugiés, tandis qu'au Costa Rica, un prix a été décerné à 30 entreprises en reconnaissance de leurs efforts dans ce domaine. Au Chili, l'initiative « marché inclusif » soutient la commercialisation de produits et de services proposés par les réfugiés et les migrants, tout en facilitant l'accès aux offres d'emploi, à l'information sur la législation commerciale et aux possibilités de formation. En juin 2022, près de 22 500 réfugiés et demandeurs d'asile du sud du Mexique ont été relocalisés dans des municipalités ayant besoin de plus de travailleurs et disposant d'une meilleure capacité d'absorption dans le secteur de l'éducation et de la santé, dans le centre et le nord du pays.

Assurer l'apport d'une protection et de solutions pour les déplacés internes

Dans un contexte d'intensification du déplacement forcé dans les pays du Nord de l'Amérique centrale et du Mexique, et de situations continuelles de déplacement interne en Colombie, le rôle de chef de file et de plaidoyer du HCR dans les groupes sectoriels de la protection et les secteurs s'y rattachant est resté essentiel pour tenir un discours axé sur la protection quant à la réalité du déplacement forcé interne et exprimer une réponse de protection. Ce rôle a aussi contribué à assurer une coordination constructive entre les parties prenantes concernées, notamment les gouvernements locaux et nationaux, les organisations internationales, la société civile, les organisations locales et les populations déplacées.

Le HCR a travaillé avec les autorités nationales afin de soutenir l'élaboration d'une législation et d'une politique visant à protéger les personnes déplacées à l'intérieur et à renforcer les capacités nationales permettant de faire face à leur situation. Au Mexique, l'Organisation a travaillé en coopération avec la Cour suprême de justice, le Ministère de l'intérieur et le Comité international de la Croix-Rouge à l'élaboration d'un Manuel sur le déplacement interne à l'intention des personnes chargées de prononcer des décisions judiciaires qui a été adopté et lancé en juin 2022. Au Honduras, le HCR et la Direction de la protection des personnes déplacées à l'intérieur par la violence du Secrétariat des droits de l'homme ont accepté de travailler avec le Secrétariat de l'éducation au renforcement de la gestion des dossiers et au suivi des interventions. En El Salvador, le HCR et le Bureau national des statistiques travaillent

ensemble à actualiser l'opération d'établissement du profil de la population des déplacés internes de 2018. Les résultats officiels seront prêts en janvier 2023.

Le HCR a intensifié ses interventions axées sur la protection dans les principales communautés afin de prévenir les situations de déplacement et de renforcer les alternatives de protection pour les personnes exposées, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes. L'Organisation s'emploie avec les Coordonnateurs résidents et les Équipes de pays des Nations Unies à promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes lancé en juin 2022. Au niveau régional, le Groupe de travail sur le déplacement interne du MIRPS (qui réunit les principaux acteurs concernés en El Salvador, au Honduras et au Mexique et est soutenu par le Gouvernement de Colombie, le HCR et l'UNICEF) collabore à la mise en œuvre de réponses communes en matière de collecte et d'analyse de données, de systèmes d'alerte précoce, de protection, d'assistance et de solutions.

Éradiquer l'apatridie

Le HCR a mené des actions visant à éradiquer l'apatridie. Au Brésil, de nouveaux matériels d'information ont été publiés afin de fournir des orientations sur la manière d'appliquer la détermination du statut d'apatride en ligne. En République Dominicaine, l'Organisation a lancé le livre « *Somos quien Somos* », qui relate l'histoire de Dominicains d'ascendance haïtienne ayant bénéficié des dispositions du décret 168-12 de la Cour constitutionnelle de 2013. Au Venezuela (République bolivarienne du), le HCR a aidé les brigades d'enregistrement mobile qui ont délivré un certificat de naissance à près de 400 enfants, dont des enfants autochtones. L'Organisation a renforcé son partenariat avec l'OEA et soutenu l'assemblée nationale du Conseil des registres d'état civil, des identités et des statistiques de l'état civil de l'Amérique latine et des Caraïbes, lors de laquelle 19 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont réitéré leur engagement en faveur du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie et leur volonté de travailler de concert à l'éradication de l'apatridie.

C. Information financière

En octobre 2021, le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire a approuvé un budget de 779,4 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2022. Mi-août 2022, le budget total pour la région s'élevait à 779,6 millions de dollars E.-U. Les principaux domaines d'impact pour le budget actuel au 31 juillet 2022 étaient parvenir à des environnements de protection favorables (246,1 millions de dollars E.-U.), pouvoir exercer ses droits fondamentaux dans un environnement sûr (272,4 millions de dollars E.-U.), trouver des solutions (167,9 millions de dollars E.-U.), et rendre les communautés autonomes et parvenir à l'égalité entre les sexes (93,2 millions de dollars E.-U.). Au 13 septembre 2022, les besoins opérationnels pour les Amériques étaient financés à 36 % (y compris l'allocation indicative des financements flexibles).